

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 décembre 2019

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2454)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 921

présenté par

M. Descoeur, Mme Beauvais, M. Menuel, M. Leclerc, M. Bony, Mme Louwagie, Mme Kuster, Mme Bazin-Malgras, Mme Anthoine, M. Lurton, Mme Lacroute, Mme Corneloup, M. Pierre-Henri Dumont et M. Bazin

ARTICLE 8

Compléter la première phrase de l'alinéa 65 par les mots :

« à l'échelon départemental ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli. Cet amendement vise à éviter les effets négatifs de la procédure d'appel à projets qui pourrait pénaliser les petites structures sur les territoires.

Il est ainsi précisé que les appels à projets doivent se faire à l'échelon départemental.